

[1] PAYS ABOLITIONNISTES ET NON ABOLITIONNISTES

Plus de deux tiers des pays ont aboli la peine de mort en droit ou en pratique¹.

- **106** pays² ont aboli la peine capitale **pour tous les crimes**.
- **8** pays³ ont aboli la peine de mort pour **tous les crimes sauf les crimes exceptionnels**, tels que ceux commis en temps de guerre.
- **28** pays⁴ peuvent être considérés comme **abolitionnistes en pratique** parce qu'ils n'ont procédé à aucune exécution depuis au moins 10 ans et semblent avoir pour politique ou pour pratique établie de s'abstenir de toute exécution.
- Au total, **142** pays ont aboli la peine capitale en droit ou en pratique.
- **56** pays et territoires **maintiennent toujours la peine de mort** et appliquent ce châtiment.
- **20** pays⁵ ont procédé à des **exécutions en 2018**.
- En 2018, la majorité des exécutions ont eu lieu dans 5 pays : **la Chine, l'Iran, l'Arabie Saoudite, le Viêt-Nam et l'Irak**.

[2] PROGRÈS RÉALISÉS VERS L'ABOLITION UNIVERSELLE DE LA PEINE DE MORT

En juin, le **Burkina Faso** a supprimé la peine de mort de son Code pénal pour les crimes de droit commun. Deux moratoires sur les exécutions ont été décidés : en **Gambie** (février) et en **Malaisie** (juin). En septembre, la **Gambie** est devenue le 86^{ème} pays à avoir ratifié le protocole facultatif se rapportant au Second protocole du Pacte international relatif aux droits civils et politiques visant à l'abolition de la peine de mort. Aux États-Unis, l'**État de Washington** est

devenu le 20^{ème} État à avoir aboli la peine de mort où elle fut déclarée anticonstitutionnelle en octobre.

Dans le monde, Sur les 193 États membres des Nations unies, **173 n'ont procédé à aucune exécution en 2018**.

Sur le continent américain, les États-Unis ont été le seul pays de la région à procéder à des exécutions pour la 10^{ème} année consécutive.

En Europe, la Biélorussie est le seul pays à avoir procédé à des exécutions en 2018, avec au moins 4 exécutions recensées.

En Afrique subsaharienne, 24 exécutions ont eu lieu, soit 4 de moins par rapport à l'année précédente. Le nombre de condamnations à mort a également chuté, avec 212 condamnations en 2018 contre 878 en 2017, mais le nombre de pays ayant prononcé une condamnation à mort a augmenté, passant de 15 à 17.

[3] CONDAMNATIONS À MORT ET EXÉCUTIONS

2018 a vu le nombre de personnes exécutées à son plus bas niveau depuis au moins dix ans : **690** exécutions ont été recensées, soit presque un tiers de moins (hors Chine) ; le nombre de condamnations à mort a quant à lui légèrement baissé et s'établit à **2 531** dans **54 pays** (contre 53 pays en 2017). Ces chiffres reflètent uniquement les cas dont Amnesty International a eu connaissance ; ils sont certainement en deçà de la réalité.

[Asie]

Amnesty International estime le nombre d'exécutions en **Chine** à plusieurs milliers en raison du secret qui pèse sur les statistiques officielles. Le **Pakistan** enregistre une nouvelle baisse du nombre d'exécutions (77% en moins) et le **Bangladesh** n'a enregistré aucune exécution, une première depuis 2014. Mais 1 personne a été exécutée à **Taiwan** ainsi

¹ Sources : Amnesty International, 2019, *Rapport mondial. Condamnations à mort et exécutions 2018*, <<http://www.amnesty.org/fr/death-penalty>>.

² Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Andorre, Angola, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Burundi, Cambodge, Canada, Cap-Vert, Chypre, Colombie, Congo (République du), Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, Équateur, Espagne, Estonie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Grèce, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Cook, Îles Marshall, Irlande, Islande, Italie, Kirghizistan, Kiribati, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine, Madagascar, Malte, Maurice, Mexique, Micronésie, Moldavie, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Namibie, Népal, Nicaragua, Niue, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, Palaos, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Saint-Marin, Salomon, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie (y compris Kosovo), Seychelles, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Suriname, Timor-Leste, Togo, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Vatican, Venezuela.

³ Brésil, Burkina Faso, Chili, Guatemala, Israël, Kazakhstan, Pérou, Salvador.

⁴ Algérie, Brunéi Darussalam, Cameroun, Corée du Sud (République de Corée), Érythrée, Fédération de Russie, Ghana, Grenade, Kenya, Laos, Liberia, Malawi, Maldives, Mali, Maroc et Sahara occidental, Mauritanie, Myanmar, Niger, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République centrafricaine, Sierra Leone, Sri Lanka, Swaziland, Tadjikistan, Tanzanie, Tonga, Tunisie, Zambie.

⁵ Afghanistan (3), Antigua-et-Barbuda (0), Arabie saoudite (149), Bahamas (0), Bahreïn (0), Bangladesh (0), Barbade (0), Bélarus (4+), Belize (0), Botswana (2), Chine (plusieurs milliers), Comores (0), Corée du Nord (République populaire démocratique de Corée) (+), Cuba (0), Dominique (0), Égypte (43+), Émirats arabes unis (0), États-Unis (25), Éthiopie (0), Gambie (0), Guinée équatoriale (0), Guyana (0), Inde (0), Indonésie (0), Iran (253+), Irak (52+), Jamaïque (0), Japon (15), Jordanie (0), Koweït (0), Lesotho (0), Liban (0), Libye (0), Malaisie (0), Nigeria (0), Oman (0), Ouganda (0), Pakistan (14+), Palestine (État de) (0), Qatar (0), République démocratique du Congo (0), Sainte-Lucie (0), Saint-Kitts-et-Nevis (0), Saint-Vincent-et-les-Grenadines (0), Singapour (13), Somalie (13), Soudan (2), Soudan du Sud (7+), Syrie (+), Taiwan (1), Tchad (0), Thaïlande (1), Trinité-et-Tobago (0), Viêt-Nam (85+), Yémen (4+), Zimbabwe (0).

qu'en **Thaïlande**, 3 en **Afghanistan**, 13 à **Singapour** et 15 au **Japon** ; le **Viêt-Nam** s'est hissé au 4^{ème} rang des pays en nombre d'exécutions.

[Moyen-Orient & Afrique du Nord]

Le nombre d'exécutions recensées par Amnesty International au **Moyen-Orient et Afrique du Nord** a encore diminué, en passant de 847 en 2017 à **501** en 2018, au plus bas depuis 2010. En revanche, le nombre de condamnation à mort a presque doublé, et s'établit à **1 170** en 2018 contre 619 en 2017 ; plus de la moitié (61%) ont été prononcées en **Egypte**. L'**Iran** a exécuté plus de 253 personnes en 2018 et continue de prévoir la peine de mort pour les relations homosexuelles et pour motifs religieux. L'**Arabie Saoudite** a quant à elle exécuté 149 personnes, souvent en violation au droit au procès équitable ; des personnes mineures au moment des faits peuvent aussi être condamnées à mort pour certains délits à motifs religieux.

[Amérique du Nord]

Aux **États-Unis**, en 2018, **25** condamnations ont été prononcées dans **8** États. Entre 1973 et 2018, on recense 164 personnes qui ont été condamnées à mort avant d'avoir été finalement disculpées. La peine de mort continue d'être appliquée à l'encontre de personnes porteuses d'un handicap mental ou intellectuel. Avec l'abolition de la peine de mort dans l'État de Washington toutefois, **20** États⁶ ont désormais aboli la peine de mort ; si **30** la conservent, **11** ne l'ont pas observée depuis au moins dix ans⁷. Les autorités fédérales et les autorités militaires n'ont, pour leur part, procédé à **aucune exécution** depuis respectivement 2003 et 1961.

[4] MÉTHODES D'EXÉCUTION

Aucune exécution par lapidation n'a été recensée en 2018, Amnesty International n'ayant pas été capable de vérifier une information relative à la condamnation à mort par lapidation de deux femmes en Iran. Les exécutions se firent par **décapitation, électrocution, fusillade, injection létale** ou **pendaison**.

[5] RECOURS À LA PEINE DE MORT CONTRE DES MINEURS

Les traités internationaux relatifs aux droits humains interdisent d'appliquer la peine capitale à toute personne âgée de moins de dix-huit ans au moment des faits reprochés. Cette interdiction est notamment inscrite dans le **Pacte international relatif aux droits civils et politiques de 1966**, la **Convention américaine relative aux droits de l'homme de 1969**

et la **Convention internationale des droits de l'enfant de 1989**.

La plupart des États qui maintiennent la peine capitale interdisent expressément l'exécution de mineurs délinquants dans leur législation ; un petit nombre de pays continuent toutefois d'exécuter des mineurs délinquants. En 2018, **au moins 7 personnes ont été exécutées en Iran** pour des crimes commis alors qu'elles avaient moins de 18 ans et **au moins 1 personne au Soudan du Sud**. Amnesty International estime que des mineurs au moment des faits restent sous le coup d'une sentence capitale en **Arabie Saoudite**, en **Iran**, au **Pakistan** et au **Soudan du Sud**.

[6] INSTRUMENTS INTERNATIONAUX EN FAVEUR DE L'ABOLITION

L'un des progrès majeurs réalisés ces dernières années réside dans l'adoption de traités internationaux par lesquels les États s'engagent à ne pas avoir recours à la peine capitale :

- Le **Deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort**, a désormais été ratifié par **86** États et signé par 1 autre.
- Le **Protocole à la Convention américaine relative aux droits de l'homme, traitant de l'abolition de la peine de mort**, a désormais été ratifié par **13** États du continent américain.
- Le **Protocole n°6 à la Convention de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales concernant l'abolition de la peine de mort**, a désormais été ratifié par **46** États européens et signé par 1 autre ;
- Le **Protocole n°13 à la Convention européenne des droits de l'homme, relatif à l'abolition de la peine de mort en toutes circonstances**, qui a été ratifié par **44** États européens et signé par 1 autre.

Le Protocole n°6 à la Convention européenne des droits de l'homme prévoit l'abolition de la peine de mort **en temps de paix** tandis que le Protocole n°13 prévoit l'abolition totale de la peine de mort **en toutes circonstances**. Les deux autres protocoles prévoient l'**abolition totale** de la peine capitale avec la possibilité cependant d'émettre une réserve pour la peine de mort en temps de guerre.

En décembre 2018, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté sa septième résolution pour un moratoire sur l'utilisation de la peine de mort, à une large majorité de 121 États sur 193

⁶ Alaska, Connecticut, Delaware, Hawaï, Illinois, Iowa, Maine, Maryland, Massachusetts, Michigan, Minnesota, New Jersey, Nouveau Mexique, New York, Dakota du Nord, Rhode Island, Vermont, Virginie-Occidentale, Wisconsin et District of Columbia.

⁷ Californie, Caroline du Nord, Colorado, Kansas, Kentucky, Montana, Nevada, New Hampshire, Oregon, Pennsylvanie, Wyoming.